

**PRIORITÉ 1 | L'occupation et le développement du territoire (FDT : Planification de l'aménagement et du développement du territoire)**

**ORIENTATIONS**

**OBJECTIFS**

1 Initier et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du territoire avec les municipalités et les partenaires du milieu

- ▶ **1.1**  
Produire une nouvelle planification stratégique 2018-2022
- ▶ **1.2**  
Poursuivre la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et de son plan d'action
  - Mise en œuvre du plan d'action de la rivière Saint-Germain
  - Révision de dispositions concernant l'abattage d'arbres (2017-2018)
  - Projet d'incitation au covoiturage en collaboration avec le CRECQ
  - Plan d'action des milieux naturels (2017-2018) et plan de conservation des milieux humides et hydriques (2018-2019)
  - Entretien de la Route verte (entente 2018-2022)
  - Modernisation de la cartographie des cours d'eau
  - Identification des territoires incompatibles avec l'activité minière
  - Accompagnement auprès des municipalités dans le processus de concordance au SADR
  - Activités de sensibilisation aux bonnes pratiques à proximité des cours d'eau (4 municipalités en 2018)
- ▶ **1.3**  
Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de son plan d'action en collaboration avec les partenaires du milieu
- ▶ **1.4**  
Compléter la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- ▶ **1.5**  
Assurer la protection et la mise en valeur des potentiels récréotouristiques de la Forêt Drummond
  - Acquisition de la Forêt Drummond
  - Constitution d'un OBNL et création du Parc régional de la Forêt Drummond
- ▶ **2.1**  
Assurer la mise en œuvre du plan d'action du PDZA en collaboration avec les partenaires du milieu
  - Embauche d'un conseiller en développement agricole
  - Participer à la mise en place du projet Arterre au Centre-du-Québec
  - Mise en place d'un comité de suivi du PDZA

2 Se positionner comme leader régional dans le développement durable de la zone agricole

**PRIORITÉ 2 | La qualité des services de la MRC (FDT : Soutien aux municipalités locales / expertise professionnelle ou partage de services)**

3 Intégrer les nouvelles responsabilités de la MRC en lien avec sa mission

- ▶ **3.1**  
Poursuivre la mise en œuvre des mandats de développement confiés à la MRC en partenariat avec les élus, les organisations locales et régionales et les partenaires concernés

4 Développer des services de haute qualité en fonction des besoins et des particularités de chacune des municipalités

- ▶ **4.1**  
Poursuivre l'optimisation des services offerts par la MRC en collaboration avec les membres du conseil et les municipalités
  - Service d'évaluation foncière
  - Communications
  - Effectifs en ressources humaines

### PRIORITÉ 3 La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- 5** Déléguer à la SDED les responsabilités liées à la promotion et au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise
- ▶ **5.1**  
Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de services MRC-SDED impliquant les 18 municipalités locales signée en 2015
  - ▶ **5.2**  
Poursuivre la mise en œuvre des obligations liées à la gestion du FLI et du FLS, en collaboration avec la SDED et le FTQ (entente MRC-SDED signée en 2015)

### PRIORITÉ 4 Le soutien aux projets structurants (social, culture, économie, environnement)

- 6** Poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC avec les outils en place (politique du Fonds de la ruralité, politique du FASO, politique culturelle)
- ▶ **6.1**  
Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de services MRC-SDED signée en 2015
  - ▶ **6.2**  
Maintenir à jour la politique de soutien aux projets structurants intégrant les aspects social, culturel, économique et environnemental et bonifier le FASO (fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond)

### PRIORITÉ 5 Le développement local et régional : établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles

- 7** De concert avec la Table des MRC, convenir d'une stratégie de développement régional avec les cinq MRC du Centre-du-Québec
- ▶ **7.1**  
Assurer la mise en œuvre des Priorités régionales de la Table des MRC du Centre-du-Québec en collaboration avec les partenaires régionaux (FARR)
  - ▶ **7.2**  
Poursuivre la coordination de l'enjeu 6 « Développer la notoriété de la région »
  - ▶ **7.3**  
Mettre en œuvre l'Entente de partenariat en développement social du Centre-du-Québec 2017-2020
  - ▶ **7.4**  
Convenir d'une entente de partenariat en développement agroalimentaire

### PRIORITÉ 6 Soutien au développement rural

- 8** Poursuivre l'accompagnement offert aux milieux ruraux dans les projets structurants pour leur développement
- ▶ **8.1**  
Accompagner de façon proactive les municipalités / OBNL ruraux dans leur projets de développement
  - ▶ **8.2**  
Poursuivre les responsabilités de la MRC liées à la compétence (2018) en matière de déploiement de la fibre optique
  - ▶ **8.3**  
Poursuivre la production du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – 2018-2019